



# HELENE BERR, « UNE VIE CONFISQUEE »

En Europe occidentale, les journaux intimes écrits par les Juifs sont plus rares que ceux qui ont été retrouvés enfouis dans le sol des ghettos de Pologne. Dans ces ghettos, la conscience de la mort prochaine pousse les Juifs à témoigner, c'est-à-dire à laisser des traces écrites d'un monde prochainement englouti. En France, les Juifs n'éprouvent pas cette urgence parce qu'ils ne vivent pas dans des ghettos soumis à des régimes de famine et le sentiment qu'ils s'en sortiront est assez largement partagé. Trois quarts d'entre eux seront sauvés, notamment grâce aux formes multiples de solidarité surgies de la société française. Le journal d'Hélène Berr est ainsi un document très précieux qui nous renseigne sur la manière dont les Juifs de France perçoivent la persécution. Ce document est unique en raison de sa qualité littéraire, de la description de la période de l'Occupation allemande à Paris et de la sincérité des interrogations d'une jeune fille française brutalement mise à l'écart de la société.

## TITRE DES PANNEAUX

- |   |  |
|---|--|
| 1 – Hélène Berr, « une vie confisquée »                         | 11 – Au service des enfants                                |
| 2 – Le journal d'Hélène Berr                                    | 12 – La rafle du Vel d'Hiv                                 |
| 3 – La famille Berr   | 13 – Les déportations                                      |
| 4 – Paris et Aubergenville                                      | 14 – La connaissance des faits                             |
| 5 – Les Juifs en France avant 1939                              | 15 – 1943 : L'étau se resserre                             |
| 6 – La France à l'issue de la défaite et l'occupation allemande | 16 – 8 mars 1944 : Hélène Berr et ses parents sont arrêtés |
| 7 – Les premières mesures d'exclusion : le statut des Juifs     | 17 – D'Auschwitz-Birkenau à Bergen-Belsen                  |
| 8 – La législation et la politique antisémites se durcissent    | 18 – Le retour des déportés                                |
| 9 – Le tournant de l'année 1942                                 | 19 – L'histoire du manuscrit                               |
| 10 – L'internement de Raymond Berr au camp de Drancy            | 20 – Du manuscrit au livre La zone annexée                 |

## Mots clés

Seconde Guerre mondiale, Shoah, Témoignage, Mémoire, Vichy, Littérature

## Caractéristiques techniques

**20 roll-up autoportants** de 85 (l) x 200 (h) cm conditionnés dans une caisse métallique avec poignées et roulettes de : 106 (L) x 38 (l) x 87 (h) cm. Poids total : 60 kg.

**Superficie nécessaire** : 50 m<sup>2</sup> soit 30 m de linéaire.

## Conditions de location

**Tarif** : Le tarif est de 1000 € pour une période de 15 jours. Pour les établissements scolaires, un tarif réduit de 300 € est proposé, payable sur demande via le Pass culture pro.

**Assurance** : « clou à clou » pour une valeur de 5000 €.

**Transport** : à la charge de l'emprunteur et peut s'effectuer en véhicule utilitaire.

**Communication** : Le logo du Mémorial de la Shoah et la mention « exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah » doivent être présents sur tous les supports de communication de l'exposition. Ces documents devront, avant leur diffusion, être validés impérativement par le service de communication du Mémorial de la Shoah.

## Public visé

De la 3<sup>ème</sup> à la Terminale

## Ressources

Bibliographie

Filmographie

Brochure pédagogique

## Bon à savoir

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional d'Ile de France, la location est gratuite pour les lycées publics ou privés sous contrat d'Ile de France.

Gratuit pour les écoles et collèges de la ville de Paris, les collèges du 77, 78, 91, 92 et 93.

## LE TOURNANT DE L'ANNEE 1942

En 1942, les mesures à l'encontre des Juifs sont de plus en plus violentes, c'est aussi l'année des premières arrestations massives de femmes et d'enfants.

A partir du 7 février 1942, il est interdit aux Juifs de quitter leur domicile entre 20 heures et 6 heures du matin. Le 29 mai, une nouvelle ordonnance allemande oblige les Juifs en zone occupée à porter une étoile jaune dès l'âge de six ans. Hélène Berr décrit un combat intense pour prendre sa décision de porter ou non l'étoile jaune :

« Chère Mère Jeanne, j'ai rencontré [...] avec qui nous avons discuté de la question de l'étoile. À ce moment là, j'étais déchirée à ne pas le porter, je considérais cela comme une infamie et une preuve d'abaissement aux lois allemandes. Ce soir, tout a changé à nouveau. Je mesure que c'est une lâcheté de ne pas le faire, vis-à-vis de ceux qui le font. Finalement, et je le jurais, je veux toujours être très décente et très digne, pour que les gens voient ce que c'est. Je veux faire la chose la plus courageuse. Ce soir, je crois que c'est de la porter. Finalement, où cela peut-il nous mener ? » **MARS À JUIN 1942**

Le 9 juin, elle porte l'étoile jaune pour la première fois.

« J'ai porté la étoile jaune et j'ai été bien regardé les gens en face qu'ils détestaient les juifs. Mais c'est dur. D'ailleurs, la majorité des gens ne regarde pas.

Le plus pénible, c'est de rencontrer d'autres gens qui font. Ce matin, je suis partie avec Maman. Deux gesses dans la rue sont ont montrées du doigt en disant : "bien ? s'en va vu ?" Mais le reste s'est passé normalement. » **JUIN À DÉCEMBRE 1942**



Le 7 juin 1942, à la demande des autorités allemandes, le préfet de la Seine impose aux Juifs de ne voyager dans la métro qu'en seconde classe et dans la dernière voiture de la rame. Pour éviter tout scandale, le préfet précise à ce sujet qu'aucun affiche ne sera apposée « ni aucun communiqué fait au public. »

« Plus, un matin à l'étude militaire (jeune) je suis descendue une dame m'a dit : "Bonjour, mademoiselle", le contrôleur m'a dit : "Dernière voiture." Alors, c'est vrai le bruit qui avait couru hier. Cela a été comme la dernière réalisation d'un mauvais rêve. Le métro arrivait, je suis montée dans la première voiture. Au changement, j'ai pris la dernière. Il n'y avait pas d'effluves. Mais étonnement, des larmes de douleur et de révolte me jaillir à tout venant. J'étais obligée de faire quelque chose pour qu'elle cessent. » **MARS À JUIN 1942**

A partir du 8 juillet 1942, la secrétaire allemande « interdite aux Juifs de fréquenter certains établissements de spectacle et, en général, des établissements ouverts au public. Les Juifs ne pourront entrer dans les grands magasins, les magasins de détail et artisans, ou effectuer leurs achats qu'entre 15 et 16 heures. » L'accès des squares ou des cabines téléphoniques leur est interdit.

« Les Juifs n'auront plus le droit non plus de traverser les Champs-Élysées. Théâtres et restaurants réservés. La nouvelle est rédigée d'un ton naturel et hypocrite, comme si c'était un fait accompli qu'en France on persécutait les Juifs, un fait acquis, reconnu comme tel et accepté et un droit. » **NOVEMBRE À JANVIER 1943**



## AU SERVICE DES ENFANTS

En juillet 1942, Hélène Berr devient secrétaire puis assistante sociale bénévole de l'Union générale des Israélites de France (UGIF). Fondée, sur injonction des Allemands, par une loi du gouvernement de Vichy le 29 novembre 1941, cette dernière a pour objet « d'assurer la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics notamment pour les questions de prévoyance et de reclassement social. » Des hommes et des femmes, souvent responsables d'œuvres juives actives dans les années 1930, acceptent de prendre la tête de l'UGIF. En zone sud, la façade légale de l'UGIF permet aux anciennes œuvres juives de perdurer et d'organiser des fêtes de sauvetage des populations traquées.

Le rôle de l'UGIF a suscité beaucoup de controverses, notamment à cause de son caractère qui a transformé les bureaux de l'association ou les maisons d'enfants qu'elle patronait en véritables secrétariats particulièrement vulnérables aux rafles.

« Je lui ai expliqué qu'il n'y avait rien à faire, qu'il était bloqué ; il avait ses hésitations vis-à-vis de l'UGIF, et cela m'a fait de la peine. Je lui ai expliqué ce que c'est, et c'est difficile d'expliquer aux autres ce que c'est. Officiellement, par son caractère non claudicataire, c'est une monstruosité. Mais d'abord, qui se serait occupé des internés et des familles sans cela ? Et qui peut dire le bien que beaucoup de ses membres ont fait ? » **MARS À NOVEMBRE 1942**



Hélène Berr, comme l'ensemble des employés de l'UGIF, ne peut pas entrer directement en contact avec les internés juifs. Elle travaille dans un bureau situé au 29 rue de la Bienfaisance dans le 8ème arrondissement parisien. C'est le siège des services sociaux de l'UGIF.

« J'ai compris très bien que l'aspect extérieur de notre administration n'était pas idéal. C'est la première fois que j'étais allée Rue de Tibulle, au moment de l'arrestation de Papa, je me souviens de l'impression horrible que j'avais eu. Voir des hommes étendus dans un bureau, quand la machine aux lapides de travail était dans la souffrance infligée volontairement, rationnellement, par les « Allemands » à d'autres hommes. Pourquoi y avait-je été ? Pour pouvoir faire quelque chose, peut-être sans être de malheur. Et au service des internés, nous faisons ce que nous pouvons. Ceux qui sont commotionnés bien, compensent, et nous jugeaient avec justice. [...] Mais à ce moment là, ça n'avait pas pu la valeur qu'elle a eue après (en posthume maintenant). Nous n'y pensions guère. Nous ne pensions qu'à nos sacrifices que cela servait pour nous d'être dans une association pareille. Depuis j'ai changé, j'ai senti beaucoup de choses en moi, au prix de pertes terribles. Ceux qui pensent que nous étions là pour nous protéger, la nuit du 30 juillet tout a changé. Ça change. (André Berr et les pensées dérangeantes). » **MARS À NOVEMBRE 1942**



Hélène Berr, sa sœur Denise et sa mère Antoinette, participent aussi de façon clandestine à l'œuvre de l'entraide temporaire pour faire sortir les enfants des foyers de l'UGIF.

« Avec quelques dames dévouées, catholiques et protestantes, Hélène et Denise faisaient fonctionner l'Entraide Temporaire afin d'aider le service de malheureux enfants qui étaient devenus de jour en lendemain des orphelins. Un jour, Denise m'a demandé si je pourrais trouver en province des familles susceptibles de prendre en pension ces orphelins. J'ai accepté. » **JANVIER À MARS 1943**



Il y a été plusieurs autres réseaux juifs clandestins ou semi-clandestins, comme la Solidarité communautaire, le Comité Anoulet, l'USE (Œuvre de Secours aux Enfants) et des organisations non juives (la CIMODE), engagées dans le sauvetage des Juifs et en particulier des enfants.

**ENTRAIDE TEMPORAIRE**, œuvre privée, clandestine et non-clandestine, se constitue à partir de 1942 au sein de réseaux juifs privés de leurs parents. Hélène Berr est responsable de nombreux réseaux de ce type. Elle travaille en collaboration avec son frère Paul Berr, lui-même responsable d'un réseau. L'entraide temporaire permet d'aider les enfants des familles juives démunies et de leur offrir un cadre d'éducation pendant des semaines de 1942. Ils sont dispersés dans tout le territoire, avec l'objectif de leur faire passer l'hiver en sécurité. L'œuvre permet de faire passer de 100 enfants juifs de la région parisienne.

## DU MANUSCRIT AU LIVRE

« Une voix et une présence qui nous accompagneront toute notre vie. » **MARS 2008**



En janvier 2008, le Journal est publié aux éditions Tallandier, avec une préface de Patrick Modiano. Traduit aujourd'hui en plusieurs langues, il a suscité un succès exceptionnel. Durant plus de 60 ans ce manuscrit n'a servi que comme un « douleurux trésor familial. »

C'est l'avance de Mariette Job, nièce d'Hélène Berr, au Mémorial de la Shoah en 2002 qui a permis de découvrir ce témoignage unique. Fort de son expérience pour le recueil de documents relatifs à l'extermination des Juifs en Europe et en étroite coopération avec des historiens, conjugué au soutien marqué des éditions Tallandier, le service archives du Mémorial de la Shoah a œuvré pour que ce Journal soit mis à la disposition d'un large public.

« Le Journal d'Hélène Berr est à la fois le journal d'une jeune juive sous l'Occupation, d'une sensibilité et d'une qualité littéraires exceptionnelles, et une référence historique. » **MARS 2008, CAPSUS, 16 JANVIER 2008**

Le talent d'écrivain de cette jeune agnostique d'origine, associé à son goût d'altérité, d'intégrité et de lucidité est perçu par une profonde émotion dans le monde entier. Hélène Berr touche chacun d'entre nous par cette sensibilité qui lui fait passer en quelques lignes du sentiment d'un bonheur absolu à la prémonition que le pire se prépare. « Je note les faits brutalement pour ne pas les oublier, par ce qu'il ne faut pas oublier. » **MARS 2008, CAPSUS, 16 JANVIER 2008**

« La seule expérience de l'immortalité de l'âme que nous goûtions avait été vécue c'est cette immortalité qui consiste en la persistance du souvenir des morts parmi les vivants. » **MARS 2008, CAPSUS, 16 JANVIER 2008**



Le Journal demeure aujourd'hui un document largement utilisé dans les établissements scolaires par les professeurs de Lettres et d'Histoire-Geographie. Il donne lieu à une étude de l'œuvre et à des travaux pluridisciplinaires. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur une lecture détaillée de l'ouvrage qui mèlent à la fois l'analyse littéraire et la reconstitution historique des faits que le prix Anisette et Charles Corvis 2009 a été décerné à la Sorbonne, à une classe de première du lycée Pierre Bourdieu de Fronton (Haute-Garonne), pour récompenser la qualité du travail pédagogique mené.

Il est paru dans de nombreuses langues : Allemand (Göteborg), Espagnol (Lima), Français (Paris), Italien (Milan), Japonais (Tokyo), Néerlandais (Amsterdam), Portugais (Lisbonne), Russe (Moscou), Tchèque (Prague), Turc (Istanbul), Yiddish (New York).

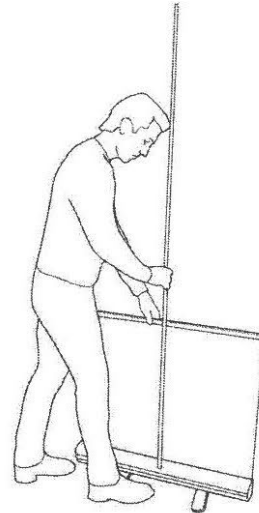


# Notice de montage

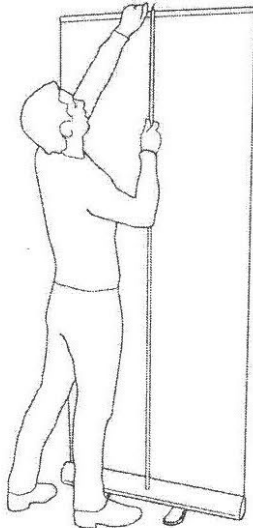
1



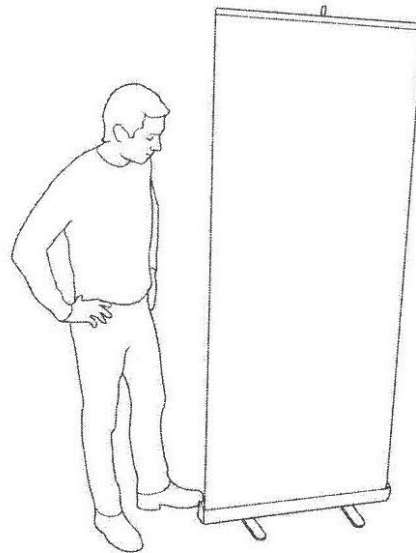
2



3



4



Accompagnez la partie haute de la structure  
au moment de rembobiner le visuel.  
**Ne pas le lâcher brusquement.**